



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 080-218003580-20250619-DEL2025_46-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

N° 2025 - 46

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
13/06/2025

OBJET : Convention 14-TE-0015-VP- Opération vidéo protection - Parking impasse du Château

Date d'affichage
26/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet de vidéoprotection étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la vidéoprotection du parking, impasse du Château.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet d'un montant de 9959.00€ TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il sera établi entre Territoire d'Energie Somme-TE80 et la commune de Gamaches, une convention de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par TE 80 (20 % du cout hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	3661.00€
Contribution de la Commune	6298.00€
Total TTC	9959.00€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250619-DEL2025_46-DE



- **ADOpte** le projet présenté par Territoire D'Energie Somme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de Maitrise d'ouvrage
- **ACCEPTTE** la contribution financière de la commune estimée à 6298.00€

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

